

A VRAI LIRE... Votre actualité, notre regard

AGIRAGRI

Octobre 2021 - #29

OFFERT PAR



membre du Groupement AGIRAGRI

ACTU VITICULTURE

La production viticole en fort recul en 2021 p 3

ACTU ELEVAGE

Bovins : Les prix augmentent p 3

Ovins : La France devient une plateforme de réexpédition des agneaux anglais p 4

Porcins : Les exportations vers la Chine diminuent p 4

Lait : une collecte en baisse et des prix en hausse p 4

Repères : L'Inde détient le cheptel le plus important du monde et les Etats-Unis sont le premier producteur p 5

ACTU GRANDES CULTURES

La récolte française de céréales en augmentation de 15 % p 6

La production mondiale de céréales à un maximum historique p 6

ACTU FRUITS & LÉGUMES

Poires : Une récolte réduite de moitié en 2021 p 7

Pommes : Une production inférieure à la moyenne 5 ans p 7

Fraises : Production en légère baisse et remontée des cours en juillet p 7

Pêches : Baisse de 20 % de la production et des prix en hausse p 8

Concombre : Forte baisse des prix en août p 8

Tomates : Les prix se sont fortement redressés en août p 8

GESTION & DROIT

Conventions réglementées dans les sociétés p 9

PORTRAIT D'AVENIR

Des poules pondeuses en plein air... dans le bassin parisien p 12

CULTURE

Un jeune vigneron parle du vin sur TikTok p 14

DERNIÈRE MINUTE

Commerce extérieur : Les exportations de vins repartent à la hausse p 15

Les investissements agricoles des entreprises françaises à l'étranger p 15

France stratégies : Pour une politique alimentaire digne de ce nom p 16

432 000 agriculteurs sur 3,5 millions de non-salariés p 16

Cliquez sur l'intitulé de l'article pour accéder directement à la page

L'EDITO

Tirer les leçons d'une inflation importée ?

Cela faisait très longtemps que l'on n'avait pas connu pareille situation. La Covid, les aléas climatiques et le gel de printemps ont leur part de responsabilité. Mais cela n'explique pas tout. Est-ce le signe annonciateur d'un changement important ?

En août dernier, l'indice des prix des produits agricoles (IPAP) est en hausse de 10,4 % en 12 mois. Bien sûr, les prix des fruits et légumes touchés par le gel ont augmenté de 12,5 % en un an et même de 29 % pour les seuls fruits frais. Mais si l'on retire ce poste, les prix agricoles des autres produits progressent de 10,3 %. Ce sont surtout les céréales qui augmentent le plus avec 33,5 % et 49 % pour les oléagineux. Les produits animaux progressent deux fois moins vite que les produits végétaux, + 6,7 % au lieu de + 13,3 %. Même le lait augmente de 5,9 %.

Cette hausse rapide fait suite à une longue période de quasi-stagnation des prix de la plupart des produits animaux. Les volailles et le bœuf n'ont pas augmenté depuis 2015. Le lait n'a augmenté que de 9 % dans les 5 ans précédents. Pas de hausse non plus pour les vins et les céréales. Les seuls bonds importants depuis 2015 concernent les oléagineux (+ 47 %) et les fruits frais (+ 62 %). Les agriculteurs n'en profitent guère car leurs charges ont augmenté de 9,1 % en 12 mois.

La version 2 de la Loi Egalim (1) ou les projets de réforme de la Pac, qui ressemble comme deux gouttes d'eau à l'ancienne, n'y sont pour rien. Peut-être serait-il temps d'en tirer la leçon. Nous ne sommes pas épargnés par les accidents climatiques. Nous avons fait le choix de nous approvisionner en fruits dans le sud d'une Espagne menacée par la désertification. Nous importons du soja du Brésil qui détruit la forêt amazonienne et nous laissons aux Chinois le soin de détenir l'essentiel des stocks mondiaux de céréales.

En 1973 et en 2008, les augmentations rapides du prix des produits agricoles ont été les signes annonciateurs de crises économiques profondes. Actuellement, les menaces sur les échanges mondiaux de produits agricoles semblent peu inquiétantes même si elles peuvent susciter quelques mouvements spéculatifs. La récolte mondiale de céréales est au plus haut. Le danger est interne. Cela fera bientôt 30 ans que la Pac a rangé la souveraineté alimentaire au rang des accessoires et cela fait des décennies que Bercy applique le droit de la concurrence tout en laissant un pouvoir exorbitant à la grande distribution. Le pouvoir d'achat des consommateurs est préservé mais cela met en péril les entreprises nationales. Or le pouvoir d'achat ne dépend pas que des prix. Il dépend aussi de la rémunération du travail de ceux qui ont un emploi en France.

Le recours aux importations ne pose pas qu'un problème d'inflation importée. Il remet aussi en cause l'équilibre de nos échanges extérieurs. Le déficit actuel des fruits et légumes dépasse 7 milliards € en 2020. C'est désormais une somme largement supérieure à celle de notre excédent céréalier.



*En 1973 et en 2008,
les augmentations rapides
du prix agricoles ont été
les signes annonciateurs
de crises économiques profondes.*

 **AGIRAGRI**
Groupement d'experts comptables et d'avocats

SC AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef :
Arielle DELEST
Comité de rédaction :
Bernard BIZOUARD
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication

(1) La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable

< **SOMMAIRE**

ACTU VITICULTURE



EN SAVOIR PLUS 

La production viticole en fort recul en 2021

Le gel de printemps a fait de gros dégâts mais les viticulteurs ont joué de malchance cette année car la coulure et le millerandage – défaut de maturation de la vigne aboutissant à un avortement partiel des grains de raisins – ont eux aussi contribué à réduire la production. Pendant l'été, l'humidité a favorisé la propagation des maladies. La conjonction de ces éléments défavorables est claire. La production de 2021 sera une des plus faibles de ces dernières années. Avec 33,3 Mhl contre 46,9 Mhl en 2020, elle est inférieure à celles de 1991 et 2017, deux années affectées par le gel de printemps. Il faut remonter à 1977 pour trouver des rendements aussi faibles.

Les cépages les plus touchés sont le Chardonnay et le Merlot. La Bourgogne, la Vallée du Rhône et le Jura sont les régions les plus touchées. En Champagne, la production serait la plus faible depuis 40 ans mais la possibilité d'utiliser les réserves de vins calmes des années précédentes permettra de servir les clients. Toutes les autres régions ont été affectées, mais ce sont les Charentes qui ont le mieux résisté. En revanche, la production viticole du Jura baisserait de 80 % et celle de Bourgogne de 50 %.

Resistance
en Charentes

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

Bovins : Les prix augmentent

En août 2021, les abattages sont en baisse et les prix augmentent. Cela s'explique surtout par un changement important sur les vaches laitières. Les abattages sont en retrait de 10 % d'un an sur l'autre et les prix de ce type de vaches croissent de 10 %. Les abattages de vaches allaitantes sont stables et ceux des gros bovins mâles baissent de 4 %. Au total, l'ensemble des abattages de gros bovins recule aussi de 4 %. Cette offre limitée permet une remontée des prix. Ils augmentent de 4 % pour les vaches de type allaitant, de 8 % pour les jeunes bovins et de plus de 11 % pour le veau de boucherie. Cette pénurie est récente car en cumul depuis le début de l'année, les abattages sont stables avec une baisse sensible des vaches laitières (- 5 %) et une augmentation des abattages de jeunes bovins (+3 %).

Les exportations de brouards sont aussi en recul de 8 % sur un an en juillet avec en particulier un fort retrait de 11 % sur l'Italie. Les prix sont peu différents de ceux de l'année dernière mais c'est 3 % de moins que la moyenne 5 ans.

En juillet 2021 on observe une forte réduction de 5,8 % de la consommation de viande bovine mais en cumul depuis janvier, cette consommation s'accroît de 0,7 %.

Une pénurie
récente

< **SOMMAIRE**

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS



Ovins : La France devient une plateforme de réexpédition des agneaux anglais

En août, les abattages d'ovins sont en baisse de 3 % pour les agneaux et de 22 % pour les brebis de réforme. Mais sur le cumul depuis janvier, les abattages sont en hausse de 2,4 %. Les cours restent élevés à 4 % de plus que l'année dernière. Le commerce extérieur reste largement déficitaire mais il s'est produit de grands changements depuis le Brexit. Les importations ont beaucoup augmenté à partir du Royaume-Uni mais une partie importante de cette augmentation est réexpédiée vers l'Allemagne. C'est ainsi que les importations ont augmenté de 12 000 tonnes depuis janvier (+ 25 %) alors que les exportations ont progressé de 15 000 tonnes et ce niveau d'exportation correspond à une multiplication par 4,5.

Les cours restent élevés



EN SAVOIR PLUS



Porcins : Les exportations vers la Chine diminuent

Les abattages de porcs se réduisent légèrement en août 2021 (-1,5 %). Mais en cumul depuis le début de l'année, les abattages sont quasi stables. Les importations reculent de 4 % en juillet mais les exportations reculent aussi en particulier vers la Chine (- 7 %). De ce fait le solde en valeur est déficitaire de 30 M € en juillet. La consommation de porc baisse de 3 % en juillet. Signalons aussi que le prix de l'aliment a bondi de 17 % par rapport à la moyenne 5 ans alors que le prix du porc est le même que la moyenne 5 ans.

Consommation en baisse



EN SAVOIR PLUS



Lait : une collecte en baisse et des prix en hausse

Après trois mois de hausse de collecte par rapport à l'année dernière, la collecte de juillet est en baisse de 1,9 %. En cumul, depuis le début de l'année 2021, la baisse est de 1,3 %. Les prix du lait standard progressent de 7,4 % et ceux du lait à teneur réelle de 6,3 % par rapport à juillet 2020. En Europe, la collecte augmente légèrement de 0,5 %. Les plus fortes hausses concernent l'Irlande et l'Italie mais on observe aussi des baisses en Allemagne et aux Pays-Bas. La collecte de lait Bio augmente rapidement et atteint désormais 5,4 % de la collecte totale soit une augmentation de 0,7 point en un an. Cette forte augmentation du volume explique que le prix du lait Bio n'ait pas augmenté cette année. La part de la collecte AOP-IGP est stable à 17 % du total et son prix a augmenté comme celui du lait standard.

Augmentation rapide du Bio

La collecte de lait de chèvre augmente en juillet, mais en cumul de depuis le début de cette année, elle reste étale. Le prix augmente de 4 % en un an. La collecte de lait de brebis est plus dynamique et progresse de 2,2 % en cumul depuis le début de cette année.

< **SOMMAIRE**

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS



Repères : L'Inde détient le cheptel le plus important du monde et les Etats-Unis sont le premier producteur.

L'Institut de l'élevage vient de publier un recueil de données sur le marché mondial des bovins. On y découvre une réalité souvent différente de celle qu'on croit connaître. C'est l'Inde qui détient le cheptel le plus important du monde avec 300 millions de têtes (MT) suivie du Brésil avec 215 MT. Tous les autres pays ont un cheptel de moins de 100 MT. En troisième position ce sont la Chine et les Etats-Unis avec 95 MT. L'UE à 27 n'arrive qu'en 5^{ème} position avec 77 MT. Plus étonnant, viennent ensuite le Pakistan et l'Ethiopie dont les effectifs récents sont connus avec moins de précision mais qui ont un cheptel de plus de 65 MT soit un niveau nettement supérieur à celui de l'Argentine (52 MT). Viennent ensuite le Soudan avec 30 MT et l'Australie (25 MT).

Pour ce qui concerne la production, la hiérarchie est très différente. Les Etats-Unis sont le leader mondial avec 12,5 millions de tonnes équivalents carcasses (Mtec). Ils sont suivis du Brésil avec 9 Mtec. En troisième position, vient l'UE à 27 immédiatement suivie de la Chine avec 7 Mtec. Viennent ensuite l'Inde avec 4 Mtec puis les grands pays exportateurs qui ont un cheptel important et peu d'habitants comme l'Argentine (3 Mt) et l'Australie (2,4 Mtec). Viennent ensuite le Mexique puis le Pakistan et la Russie.

Les trois principaux exportateurs sont le Brésil (2,3 Mtec), l'Australie (1,56 Mtec) et l'Inde. Les Etats-Unis exportent presque autant que l'Inde avec 1,2 Mtec mais importent davantage encore (1,4 Mtec) et sont donc déficitaires de 200 000 tec. L'UE à 27 est dans la situation inverse en exportant 650 000 tec et en important deux fois moins (330 000 tec).

La Chine est de loin le premier pays importateur avec plus de 3,1 Mtes en 2020 alors qu'elle n'en importait que 220 000 tec dix ans plus tôt. Cela s'explique en partie par la forte baisse de la production de porcs suite à l'épidémie de peste. Le Japon, la Corée du Sud et le Vietnam importent à eux trois plus de 1,5 Mtec. C'est 400 000 tec de plus qu'il y a dix ans. Inversement, la Russie a fortement réduit ses importations d'un peu plus de 400 000 tec entre 2010 et 2020.

Pakistan et
Ethiopie dans
le peloton
de tête

Baisse des
importations
russes

< **SOMMAIRE**

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS



La récolte française de céréales en augmentation de 15 %

Après les années de sécheresse, les pluies de cet été ont été les bienvenues. Mais point trop n'en faut et les prévisions de fin juin ont été revues à la baisse. On espérait une moyenne de 75 quintaux par hectare à cette époque et il faudra se contenter de 73 qx/ha.

La récolte totale de céréales est estimée au 1^{er} septembre à 66,3 millions de tonnes (Mt). C'est 15 % de plus que l'année dernière et 6 % de plus que la moyenne des 5 dernières années.

Cela s'explique avec une sole du blé tendre qui a retrouvé une valeur normale avec 700 000 ha de plus que l'année dernière avec 4,9 millions d'ha en 2021. La production augmente de 23,6 % et atteint 36 Mt contre 29 Mt en 2020. La production d'orge est de 11,8 Mt en hausse plus modérée (+ 13 %) dans la mesure où elle avait pris en partie la place du blé qui n'avait pas pu être semé l'année dernière. Avec 13,5 Mt, la production de maïs serait semblable à celle des années précédentes.

Avec 5,5 Mt d'oléagineux, la production est légèrement supérieure à celle de l'année dernière mais reste inférieure de 10 % à la moyenne des 5 ans précédents. La surface du colza continue de baisser et passe sous la barre du million d'hectares sans que cela soit compensé par l'augmentation de la sole de tournesol. La production de protéagineux progresse pour dépasser désormais le million de tonnes mais cette production reste encore confidentielle avec cinq fois moins de surface que l'orge, quatre fois moins que le maïs et trois fois moins que le colza.

Avec 33 Mt, la production de betteraves, c'est 26 % de plus que l'année dernière mais 10 % de moins que pendant la moyenne 5 ans. Avec 7,4 Mt, la production de pommes de terre est en forte baisse par rapport aux années précédentes.

73 quintaux/h

**Protéagineux
encore
confidentiel**



EN SAVOIR PLUS



La production mondiale de céréales à un maximum historique

Malgré les nouvelles alarmantes rapportées par la presse sur les mauvaises récoltes dans certains pays du monde, les estimations du CIC au 23 septembre font toujours état d'un record historique absolu avec 2 289 Mt contre 2213 Mt pour le précédent record de la campagne 2020-2021. Les stocks de 600 Mt restent largement suffisants pour assurer à peu près un an et demi de commerce mondial. Mais la question se pose sur leur disponibilité. En effet, plus de la moitié des stocks sont en Chine (330 MT) qui détient aussi 110 Mt de stock de riz. Autrement dit, le commerce mondial de céréales, y compris le riz, s'élève à 464 Mt et la Chine en dispose de 440 Mt. Cela représente la totalité de leur alimentation humaine et animale annuelle car les Chinois utilisent aussi près de 100 Mt pour faire de l'éthanol.

**La moitié
des stocks
en Chine**

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS

Poires : Une récolte réduite de moitié en 2021

Comme pour les fruits de printemps, la récolte de poires a été touchée par le gel. Il faut remonter à 1977 pour connaître d'aussi faibles rendements. Ce sont les variétés d'été qui sont les plus affectées. Avec 70 000 tonnes, la production française ne couvre qu'une faible part de la consommation intérieure. Alors que la production de 2020 était abondante, il a été nécessaire d'importer plus de 100 000 tonnes. Dans ce contexte de pénurie, les prix ont doublé en juillet dernier.

100 000 t
Importés



EN SAVOIR PLUS

Pommes : Une production inférieure à la moyenne 5 ans

La production de pommes est moins affectée par le gel que celle de la plupart des autres fruits mais elle est inférieure à celle pourtant faible de 2020 et inférieure aussi à celle de la moyenne 2016-2020. Dans les autres pays européens, seule l'Italie a été concernée par le gel. La production totale est donc supérieure de 10 % à celle de 2020 en particulier en Pologne où elle progresse de 22 %. Ce pays est devenu le premier producteur européen. Pour la dernière campagne 2020-2021, l'excédent français avait été de 260 000 tonnes avec des exportations de 400 000 t. La série de mauvaises récoltes et la montée en puissance de la Pologne risquent de remettre en cause les capacités exportatrices traditionnelles de la France en ce domaine. A noter cependant que la faible récolte de la campagne précédente avait entraîné les prix à la hausse.

Montée en
puissance de
la Pologne



EN SAVOIR PLUS

Fraises : Production en légère baisse et remontée des cours en juillet

La surface de fraises a été pratiquement stable d'une année sur l'autre avec 3 400 ha. La production a été de 57 000 tonnes en baisse de 2 % sur celle de 2020. Cette faible production a permis une remontée des prix en juillet. On comprend aisément que les productions de l'Espagne et de l'Italie soient très nettement supérieures à la production française mais il faut savoir que la Pologne produit désormais trois fois plus que la France. Même le Royaume-Uni et l'Allemagne produisent deux fois plus.

Une baisse
de 2 %

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS



Pêches : Baisse de 20 % de la production et des prix en hausse

Les prévisions de récolte de pêches se sont révélées exagérément pessimistes (- 50 %) : le recul est estimé au 1^{er} septembre à 20 % par rapport à 2020 et à 25 % par rapport à la moyenne 2016-2020. Avec 146 000 tonnes, il faut remonter 23 ans en arrière pour trouver un rendement aussi faible. Mais rappelons qu'il y a 20 ans, la production moyenne de pêches était trois fois plus élevée que ces dernières années. La baisse de production concerne aussi les autres pays européens et la récolte serait la plus basse depuis 30 ans. L'Italie et la Grèce ont été les pays les plus touchés. La hausse des prix n'a pas compensé totalement la baisse des volumes et le chiffre d'affaires serait en baisse de 2 % en moyenne. Mais la situation est très différente selon les régions. Dans la vallée du Rhône, la baisse serait de 40 % et en Provence de 20 %. En revanche, le CA augmenterait de 14 % en Languedoc-Roussillon. Les importations d'Espagne ne sont pas aussi fortes qu'on pouvait le craindre à cause des gelées que ce pays a subies. En 2020, le total des importations avait dépassé 130 000 tonnes avec un déficit de plus de 100 000 tonnes.

Record de
23 ans

CA en baisse
de 2 %



EN SAVOIR PLUS



Concombre : Forte baisse des prix en août

La production française de concombres couvre 640 ha seulement et s'élève à 10 000 tonnes en 2021. Un été pluvieux est défavorable à la consommation et les prix ont chuté de 28 % en août. Ce marché est pourtant déficitaire de plus de 30 000 tonnes. Les trois gros producteurs européens sont l'Espagne, les Pays-Bas et la Pologne qui produisent les deux tiers de la production européenne.

Marché
déficitaire



EN SAVOIR PLUS



Tomates : Les prix se sont fortement redressés en août

La production française couvre 2 500 ha et atteint 85 000 tonnes. Les prix ont été faibles au printemps puis ils se sont redressés en juillet et surtout en août où ils dépassent de 70 % le niveau de l'année dernière et de 55 % celui de la moyenne 2016-2020. La production française ne représente que 4 % de la production européenne de tomates. L'Espagne et l'Italie réalisent 62 % de la production totale. En 2020, le déficit de la production française était de 150 000 tonnes soit presque le double de la production intérieure.

4 % de la
production
européenne

GESTION & DROIT

La créance de salaire différé reste un sujet d'actualité

Anticiper le paiement à l'installation du descendant ou laisser la dette au passif de la succession. Deux stratégies sont possibles pour régler la créance de salaire différé.

Dans les entreprises familiales, la participation gratuite des membres de la famille aux travaux agricoles, caractéristique constante du secteur agricole depuis des siècles, reste encore d'actualité dans de nombreuses exploitations et ceci pour tous types de production.

Le décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité française, a créé par son article 63, le contrat de salaire différé parmi de nombreuses autres mesures sociales de ce texte visant à encourager la natalité dans un contexte de décroissance démographiques de la population française à contre sens de celui de son voisin germanique.

Dans la vision caractéristique de l'esprit de l'époque, le texte justifie ainsi, auprès du Président de la République, la création du contrat à salaire différé :

« Nous fondons les plus grands espoirs sur l'institution du contrat à salaire différé. L'égalité héréditaire entre les enfants, est un des principes fondamentaux de la Révolution française transcrits dans le code civil. Loin de nous l'idée de revenir sur une notion aussi juste et qui répond aussi pleinement au tempérament national ; mais, on ne peut manquer d'être frappé par l'injustice qui atteint les membres de certaines familles paysannes, comme le fils qui, demeuré aux côtés de son père à labourer les champs, a laissé ses frères et sœurs s'en aller chercher des emplois dans les villes voisines, a accru la propriété familiale, et se voit au jour de la mort certaines du père, obligé de partager, en parts égales, avec ses frères, une exploitation dans laquelle est en fait investi, le fruit de son travail.

Le partage des terres dans ces conditions risque d'amenuiser l'exploitation ; pour éviter cet inconvénient, les familles paysannes, restreignent le nombre de leurs enfants et tendent à devenir des familles à fils unique ? C'est là un grave danger pour la nation française. En prévoyant qu'un enfant demeuré à la terre, sur l'exploitation paternelle, doit être considéré comme ayant gagné une somme forfaitaire incluse dans le patrimoine commun et qui doit lui être attribué avant partage, nous prenons des dispositions justes et salutaires pour le pays ».

Si le motif démographique appartient au passé, le contexte de la transmission de l'entreprise agricole, reste lui, d'une brûlante actualité.

< **SOMMAIRE**

GESTION & DROIT

Un strict champ d'application

Le dispositif dit de salaire différé, s'applique aujourd'hui :

- **Au descendant de l'exploitant** qui a participé sur l'exploitation avec ses parents à sa mise en valeur sans aucune contrepartie autre que les avantages inhérents à la communauté de vie. Ce descendant (garçon ou fille) a droit, au décès de l'exploitant, à faire valoir une créance de « salaire différé » qui s'ajoute par suite, à ses droits dans la succession,
 - o Ceci dans un souci d'équité entre lui et les autres enfants,
 - o Et qui contribue au règlement le cas échéant, de la soulte due aux copartageants en cas d'attribution préférentielle de l'exploitation familiale à l'héritier exploitant.
- **Au conjoint survivant de l'exploitant** ou de **l'associé exploitant** d'une société agricole, qui a participé à l'exploitation sans avoir perçu de rémunération (un calcul spécifique concerne ce cas).

D'ordre public, la créance de salaire différé constitue un bien propre, sans possibilité de renonciation du vivant de l'exploitant (la renonciation est possible après le décès pour tout ou partie du montant de la créance).

Les conditions d'existence du dispositif nécessitent donc un ascendant exploitant agricole ; le salaire différé n'est donc pas reconnu à un artisan rural, ni en cas d'exploitation sociétaire (sauf cas du Gaec selon certains auteurs et le cas du conjoint survivant de l'associé exploitant).

Si la créance de salaire différé n'est exigible qu'au décès de l'ascendant qui a la qualité d'exploitant et ne peut être revendiquée tant qu'un partage définitif n'est pas intervenu, le législateur a toutefois prévu une **possibilité légale de règlement de la créance de salaire différé du vivant de l'exploitant**. Il en est ainsi notamment lors d'une donation-partage mais aussi en cas de transfert de terres, de matériels, de cheptel ou de fonds agricole, de vente de l'exploitation avec imputation sur le prix, ou de donation.

Un travail effectif et non rémunéré

Il s'agit du descendant de l'exploitant et du conjoint marié du descendant s'il participe lui-même à l'exploitation. En cas de prédécès du descendant marié, son conjoint survivant qui a participé à l'exploitation, peut en bénéficier s'il a des enfants mineurs issus du mariage et tant que le plus jeune n'a pas dix-huit ans ou n'a pas achevé ses études dans un établissement d'enseignement agricole. En cas de divorce ou de séparation de corps prononcé contre lui, le conjoint perd son droit au salaire différé. Enfin, notons que les textes sont anciens et ne prennent pas en compte le cas des pacsés ou des concubins.

Ces bénéficiaires doivent être âgés de plus de dix-huit ans à l'époque de leur collaboration. Celle-ci suppose **une participation directe et effective à l'exploitation** (une participation exclusive n'est toutefois pas requise) et **une absence de rémunération** (salaire ou participation aux résultats).

Cette participation aux travaux ne se présume pas, il convient par suite, de réunir les preuves de celle-ci. Les parties pourront ainsi effectuer chaque année une déclaration en mairie, laquelle devra être visée par le Maire qui en donnera récépissé... à conserver !

La Cour de cassation a eu l'occasion récemment de confirmer sa position en matière de preuve (Cass. 1^{re} civ., 13 avril 2016, n° 15-17316). Au cas d'espèce, elle exclut comme unique preuve d'une participation directe, effective et gratuite à l'exploitation familiale justifiant l'octroi d'un salaire différé, l'inscription à la MSA du descendant en tant qu'aide familiale.

< **SOMMAIRE**

GESTION & DROIT

Dix années au maximum

Pour chacune des années de collaboration à partir de dix-huit ans et dans la limite de dix années, le montant de la créance de salaire différé est égal à $2/3 \times (2080 \times \text{smic horaire})$.

Exemple : X a travaillé sur l'exploitation viticole familiale de son père/mère pendant 55 mois à temps plein ; il avait plus de 18 ans.

Calcul en 2021 : $(2/3 \times 2080 \times 10,25 \text{ €}) \times 4,58 \text{ années} = 65\,097 \text{ €}$.

Le paiement du salaire différé ne donne lieu à **aucun droit d'enregistrement** y compris lorsqu'il a lieu par datation en paiement ou attribution d'un immeuble dans le partage sauf taxes de publicité foncière. S'agissant de **l'impôt sur le revenu**, les sommes attribuées au titre d'une collaboration avant le 30 juin 2014 sont exonérées. Celles perçues après le 30 juin 2014 sont imposées à l'IRPP dans la catégorie des traitements et salaires.

Stratégiquement, deux solutions sont possibles en prenant en compte le rapport bénéfice / inconvénient : anticiper le paiement à l'installation du descendant ou laisser la dette au passif de la succession. Les conseils membres du groupement AGIRAGRI intégreront la créance / dette de salaire différé dans le cadre plus large, de la transmission de votre entreprise agricole, en privilégiant une démarche anticipatrice !

Olivier Augeraud, expert-comptable honoraire, consultant AGIRAGRI

Transmission

Entre passion et raison

Une exclusivité

AGIRAGRI

DIFFUSION RESTREINTE
DEMANDEZ LES CODES D'ACCÈS
À VOTRE CABINET
MEMBRE DU GROUPEMENT



WEBINAIR
en cinq épisodes

"Une grande saga"
"Passionnant... à raison !"
"Précis, complet, surprenant"

< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR



André Robin vient de faire un pari audacieux : passer de 15 000 à 55 000 poules pondeuses. L'occasion s'est présentée l'an dernier grâce à l'entreprise Marnaise CDPO (conditionnement distribution et production d'œufs) qui, pour répondre aux attentes des consommateurs, a décidé de commercialiser dès fin 2021 exclusivement des œufs de poules élevées hors cage. Elle a donc cherché à installer de nouveaux poulaillers chez les 200 éleveurs avec lesquels elle travaille. « *J'ai signé un contrat d'achat de douze ans et installé un nouvel atelier de 40 000 pondeuses* », raconte André, installé depuis huit ans à Celles-Sur-Aisne (Aisne) à 15 km au nord de Soissons.

Un défi de taille

Pour le jeune agriculteur de 37 ans, le défi est de taille. Le premier atelier de 15 000 poules plein air sur caillebotis utilise la totalité de la production de blé de la ferme qui s'étend sur 50 à 60 ha selon les années. Il est équipé de cellules de stockage d'une capacité de 950 tonnes. Mais cela constitue à peine la moitié de la nourriture totale de ce poulailler. Pour le nouvel atelier, il faudra tout acheter à l'extérieur, se résigne-t-il.

Le pari est risqué : « *il me faut faire un investissement supplémentaire important* ». André a néanmoins obtenu son prêt bancaire car il avait montré sa capacité à gérer son premier bâtiment mais surtout, parce que l'entreprise CDPO lui a proposé un contrat d'une durée suffisante pour amortir les bâtiments. « *Les banques sont moins frileuses que pour les grandes cultures pour lesquelles elles demandent un apport de 50 % au moins pour réaliser un agrandissement* », assure André.

Des poules pondeuses en plein air... dans le bassin parisien

L'élevage apporte un complément de revenu intéressant pour une petite ferme céréalière, même en Ile-de-France.

André Robin a relevé le défi.

Un nouveau métier à apprendre

André Robin est installé sur une ferme de 135 ha dans une région spécialisée sur les grandes cultures végétales. « *Mais, mes terres ne sont pas toutes à la hauteur de la réputation de celles du Soissonais. Il y en a une partie avec des limons sur le plateau. Dans la vallée, les terres sont sèches et d'autres ont beaucoup de pierres. Avant on gagnait sa vie avec les betteraves, maintenant on vivote. Pas mieux avec les pommes de terre* » souligne-t-il. Il ne peut non plus envisager planter des vignes comme certains agriculteurs de la commune qui fait partie de la zone d'appellation Champagne.

C'est le père d'André qui a acheté cette exploitation en 2006, en complément de la ferme familiale située à quelques kilomètres et spécialisée en grandes cultures végétales. Pour installer André en 2013, il a fallu envisager une diversification. « *Les cultures seules ne permettaient pas de vivre et travailler à trois, expliquait-il. J'avais des amis qui élevaient des poules pondeuses, alors nous nous sommes lancés à notre tour, d'autant qu'ils travaillaient avec une entreprise privée et non une coopérative* ». André a débuté avec un atelier de 15 000 poules pondeuses. « *Le plus dur au début, c'est la gestion de l'élevage : les intensités de lumière, les heures de passage... Un nouveau métier à apprendre* ». Mais il a la satisfaction « *d'une production propre* ».

Le marché de l'œuf est un marché relativement sain. Les perspectives de débouchés sont assez stables même si la consommation de viande baisse. Toutefois, la famille Robin a eu le nez creux en se lançant dans le plein air plutôt que l'élevage en cage. En 2012, de nouvelles normes ont imposé des cages plus grandes. De nombreux agriculteurs ont investi en ce sens. Mais ils ont rapidement payé cher une erreur de diagnostic de la filière.

< **SOMMAIRE**

PORTRAIT D'AVENIR

Très vite après, la France a annoncé l'interdiction des cages dès 2022. Et certaines enseignes de la grande distribution ont pris les devants, ne commercialisant déjà plus les œufs de poules en cage depuis deux ans. « Par ailleurs, la recherche de produits frais et de proximité accroît la demande pour les régions proches des lieux de consommation », se réjouit André dont l'entreprise enregistre de bonnes performances.

Un exemple pour le bassin parisien

La grippe aviaire comme épée de Damoclès

Ces nouveaux bâtiments ne nécessitent pas beaucoup de main d'œuvre. Avec une seule salariée, il parvient à s'occuper des deux bâtiments et à cultiver les 135 ha de cultures de blé, colza et tournesol. Il est vrai que pour le travail des champs, il met son matériel en commun avec la ferme que cultivent son père et son frère cadet. Et il confie les vides sanitaires à une entreprise extérieure. Parce qu'il y a bien un revers à élever des poules en plein air... « Les épidémies répétées d'influenza aviaire sont notre principale préoccupation », admet André qui partage l'inquiétude de ses collègues éleveurs de volailles et palmipèdes à travers l'hexagone. Les oiseaux migrateurs, principaux coupables, sont certes splendides à observer dans le ciel mais ils n'ont guère l'habitude de présenter un pass sanitaire à leur passage de frontières !



Des milliers de poules qui se promènent à l'extérieur attirent aussi les prédateurs. Les renards sont bien utiles pour éliminer les rongeurs des champs mais certains estiment plus facile d'attraper ces braves poules en liberté qui courent moins vite et sont plus agréables à se mettre sous la dent. Il en est de même de certains sangliers qui, comme les hommes, sont des omnivores. Cela fait des années que les politiques et la profession parlent de réinstaller de l'élevage dans les régions de grandes cultures du Bassin parisien. Voilà un bel exemple sur une ferme d'une surface trop petite pour vivre des céréales. L'atelier d'élevage apporte un complément de valeur ajoutée intéressant mais des contraintes sanitaires et de biosécurité à maîtriser. ■



André Robin

< **SOMMAIRE**

CULTURE

Un jeune vigneron parle du vin sur TikTok

Émile évoque son parcours et prouve que le vin n'est pas seulement un produit de luxe réservé aux professionnels, aux plus fortunés ou aux seuls amateurs.

« *Le monde du vin de manière simple et fun* ». C'est l'ambition du compte TikTok @le.vigneron, créé par Émile Coddens pendant le premier confinement et aujourd'hui suivi par près de 470 000 abonnés. Le jeune de 24 ans est second de chai dans l'une des plus grandes exploitations du Val-de-Loire, où il a gravi les échelons en accomplissant toutes les tâches liées à l'élaboration du vin. Rien ne le prédisposait à devenir vigneron si ce n'était l'affection pour son grand-père, homme généreux et bon vivant qui adorait réunir ses proches autour d'un repas et d'une bonne bouteille. Comme lui, Émile aime à partager ses passions. Sur TikTok, il dévoile, tantôt avec sérieux, tantôt avec humour, mais toujours avec simplicité, les secrets de son métier et du vin.

Dans son premier livre, « *Le vin, ça se partage* », publié aux éditions Des Equateurs, nourri des questions et commentaires des internautes, Émile évoque son parcours et prouve que le vin n'est pas seulement un produit de luxe réservé aux professionnels, aux plus fortunés ou aux seuls amateurs « éclairés ». Émile simplifie l'œnologie, la rend amusante, nous enlève nos complexes. Il explique comment travailler la vigne, « faire du vin » de qualité et donne une multitude d'astuces personnelles : lire une étiquette, choisir un vin, l'ouvrir et le servir, reconnaître ses arômes et ses défauts, le carafier ou le décanner, les cépages interdits, la différence entre récoltant et négociant... Vous apprendrez même pourquoi les vignerons portent des doudounes sans manches. Un guide ludique et décomplexé, destiné à toutes les générations, qui démontre par la joie que le vin est avant tout « *un échange, un moment, un plaisir et, par-dessus tout, une émotion* ».



< **SOMMAIRE**

DERNIÈRE MINUTE

EN SAVOIR PLUS



Commerce extérieur : Les exportations de vins repartent à la hausse

Le solde des échanges de produits agroalimentaires français se redresse en 2021. Pour les sept premiers mois de l'année, l'excédent est de 4,2 Mds € en progression de 700 M € par rapport à la même période de l'année dernière. On assiste en particulier à une progression de 2,3 Mds € pour les vins et spiritueux et à une diminution de 900 M € de notre excédent des céréales. L'année dernière, nos exportations de vins et boissons avaient connu un recul suite aux mesures de protection contre les vins français prises par le Président Trump et à la diminution de la demande chinoise. On assiste désormais à un rebond impressionnant.

Pour les sept premiers mois de cette année, le solde positif des vins et champagne augmente de 1,6 Md € pour atteindre déjà 5,75 Mds € sur sept mois soit une progression de 40 %. Le solde des eaux de vie augmente aussi de 45 %. Au total, les boissons dégagent un solde de 8,2 Mds € en 7 mois. En revanche, nos exportations de céréales sont en baisse de 900 millions €. Le solde des 7 mois est de 3,5 Mds €. De plus, si on cumule l'ensemble céréales et oléo-protéagineux qui sont les grandes cultures végétales de notre pays, le solde n'est plus que de 1,5 Md € en 7 mois. Le déficit de nos échanges de fruits et légumes continue de se détériorer. Il atteint déjà 4,3 Mds € pour 7 mois.

EN SAVOIR PLUS



Les investissements agricoles des entreprises françaises à l'étranger

Yves Roger-Machard vient de réactualiser un rapport de l'Association agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) sur les achats de terres des entreprises françaises dans le monde. L'opinion publique s'est émue à de nombreuses reprises des achats de terres de la Chine ou des pays du Moyen-Orient. Mais ils ne sont pas les seuls. AVSF montre que les entreprises françaises ont gardé l'habitude d'intervenir en Afrique de l'Ouest mais qu'elles ont aussi investi en Amérique du Sud et en Russie.

Une entreprise française fait partie des quatre grands du commerce mondial des céréales. Il s'agit de Louis Dreyfus Compagnie. Elle a un chiffre d'affaires d'environ 30 milliards € et emploie 18 000 salariés. Son siège est aux Pays-Bas et elle est présente dans de nombreux pays dans le monde. Le rapport cite aussi Michelin, Danone, Avril et Bonduelle, quatre entreprises qui ont investi dans la production agricole. Plus étonnant est la présence de trois groupes coopératifs importants, Agrial qui aurait de grands domaines sur lesquels travaillent 9 000 salariés au Maroc et au Sénégal, Tereos implanté au Brésil et au Mozambique et Maisadour, implanté au Maroc. Le rapport cite aussi Sucden qui cultiverait 235 000 ha en Russie. Une mine de renseignements très intéressants.



En ligne sur
le site Internet AGIRAGRI,
consultable partout
et à toute heure sur votre
smartphone.

< **SOMMAIRE**

DERNIÈRE MINUTE

EN SAVOIR PLUS 

France stratégies : Pour une politique alimentaire digne de ce nom

On se souvient du rapport réalisé par France stratégies sur la Pac il y a deux ans. A contre-courant des idées reçues, ce rapport préconisait un changement de pied, privilégiant une politique agricole résolument axée sur les efforts pour mieux intégrer les préoccupations environnementales. Le rapport proposait de supprimer les aides à l'hectare pour les répartir en fonction de l'emploi. Ce n'est pas le choix qui a été fait : la nouvelle Pac est très peu modifiée.

Ce nouveau rapport commandé par l'Assemblée Nationale est assez différent et est complètement orienté sur la politique de l'alimentation. C'est un tournant important qui est parfaitement cohérent avec la proposition de la Commission « Farm to fork » qui estime que la politique agricole doit avoir un rapport avec la santé (« One health »). De fait, il est de plus en plus difficile de légitimer les aides directes au revenu des agriculteurs par des baisses de prix qui ont eu lieu il y a 30 ans ou par des préoccupations sur la beauté des paysages ou le respect des mesures sur l'utilisation des pesticides. Il est beaucoup plus facile de faire accepter ces aides pour améliorer la santé de nos concitoyens par des critères de qualité et de diversité des produits agricoles. C'est un rapport très bien documenté de 350 pages. Souhaitons que l'épaisseur du document ne nuise pas à la pertinence de ses propositions.

EN SAVOIR PLUS 

432 000 agriculteurs sur 3,5 millions de non-salariés

C'est le décompte pour 2019. Mais alors que dans l'ensemble de l'économie, le nombre des non-salariés augmente de 64 % cette année-là, il n'en est pas de même pour le secteur agricole. La diminution annuelle de 2019 est de 1,3 %. La proportion des micro-entrepreneurs est beaucoup plus importante dans les secteurs non-agricoles. Sur les 432 000 non-salariés agricoles, 93 000 sont des micro-entreprises soit 21 % du total. Dans les autres secteurs, il y a 1 251 000 micro-entrepreneurs sur un total de 3,1 millions d'entreprises, soit 40 %. Il est étonnant que l'INSEE publie un revenu mensuel pour des non-salariés car cela n'est pas très pertinent pour ces entreprises. Mais les résultats publiés ont leur intérêt en matière de comparaison entre secteurs. Les non-salariés des 339 000 entreprises « normales » agricoles auraient ainsi un revenu mensuel de près de 2 000 € contre 600 € pour les micro-entreprises. Pour les autres secteurs, le « salaire » moyen serait de 3 800 € pour les 1,8 millions d'entreprises et de 590 € pour les 1,2 millions de micro-entrepreneurs. Mais il est instructif de regarder les différences internes. Pour les agriculteurs, l'INSEE se contente d'une différenciation par filière de production. Les meilleurs revenus concernent les viticulteurs et les plus bas, les producteurs d'ovins. Pour les autres non-salariés, les plus hauts revenus concernent les médecins, les dentistes, les juristes et comptables. Dans les revenus les plus bas, les chauffeurs de taxi et les services aux particuliers. Les revenus des non-salariés en microentreprises sont les mêmes entre l'agriculture et les autres secteurs soit 600 € par mois.